

reconnaître que les impôts directs immédiats sont entièrement différents des impôts qui, de fait, constituent une épargne obligatoire ou un impôt différé.

J'irai plus loin et je dirai que nous ferions aussi bien de considérer tous les impôts, y compris ceux qui ne sont pas remboursables, comme impôts ordinaires. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de distinguer entre les deux. La seule différence consiste en ce qu'on acquitte l'un aujourd'hui, et l'autre demain, avec intérêt. Ainsi, il ne faudrait pas oublier, quand il s'agit des préparations pour l'après-guerre et des épargnes que cette mesure nous aura fait amasser, qu'après les hostilités les impôts seront en fonction de la dette nationale. Je veux dire que nous allons nous rembourser quand la guerre sera finie.

J'estime que le principe qui vaut pour les sociétés et toutes les entreprises commerciales vaut aussi pour l'impôt sur le revenu des particuliers. Examinons donc la question sous son vrai jour et voyons-y une nouvelle condamnation du régime financier. Le *Western Producer*, commentant l'extrait que je viens de citer du *The Accountant*—et je dirai qu'avant de publier quoi que ce soit le *Western Producer* y pense par plus d'une fois—disait ce qui suit dans un article éditorial du 9 juillet :

Les méthodes que doit forcément...

J'appuie sur ces mots.

...employer la finance orthodoxe pour assurer sa survivance à ces heures critiques ne servent qu'à dévoiler sa véritable nature à tout observateur intelligent. Il devient tous les jours de plus en plus évident que l'effort déployé pour maintenir et renforcer le régime financier s'avère un obstacle insurmontable à tout notre effort militaire et n'est pas sans miner la confiance de la population en la sincérité et l'unité d'ambition de ceux qui portent la responsabilité de la poursuite des hostilités. L'innovation de M. Ilesley, que des maîtres en ironie ont appelée "épargne obligatoire" n'est qu'un stade entre plusieurs vers cette inéluctable conclusion, que si nous voulons remporter la victoire il nous faut rénover tout notre régime financier.

Ce passage est riche de sens commun, et j'espère que le ministre des Finances trouvera le moyen d'approuver les observations que j'ai formulées. Les faits sont plutôt difficiles à réfuter à celui qui tente de le faire.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Le ministre se propose d'augmenter les revenus au moyen du principe de l'épargne obligatoire. Je conteste cette méthode, et voici pourquoi. Les petits salariés, qui fourniront au ministre un volume important de revenu, s'il faut en croire ce qu'il nous a dit plusieurs fois déjà, seront forcés de prêter leurs économies au Gouvernement au taux de 2 p. 100. Cette disposition d'épargne obligatoire signifie que tous les petits salariés ne pourront plus acheter d'obliga-

[M. Shaw.]

tions de la victoire ni de certificats d'épargne de guerre, parce qu'ils seront forcés de prêter au Gouvernement une partie de leurs salaires sous forme d'épargne obligatoire. Lorsque le ministre voudra négocier un nouvel emprunt de la victoire, ce qu'il fera, je suppose, au cours de l'année, il ne pourra obtenir des fonds que d'une classe de contribuables, ceux dont le revenu est assez élevé pour leur permettre de placer de l'argent dans ces obligations de guerre, et ils pourront placer leur argent à 3 ou 3½ p. 100.

L'hon. M. ILSLEY : Trois p. 100.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Cependant, le petit salarié qui est forcé de prêter ses économies au Gouvernement, ne recevra que 2 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY : Parce que c'est pour une période moins longue.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Pourquoi forcer le petit salarié à accepter 2 p. 100 lorsque le haut salarié peut acheter des obligations à 3 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY : Parce que nous considérons 2 p. 100 comme un taux raisonnable pour une période restreinte.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Mais vous employez la contrainte. Vous le forcez à accepter 2 p. 100 bon gré mal gré tout en donnant à l'autre l'occasion d'obtenir 3 p. 100. L'homme riche obtient 3 p. 100 sur les obligations de la victoire qu'il achète, mais le petit salarié est forcé de prêter ses économies au Gouvernement et de se contenter d'un rendement de 2 p. 100. Pourquoi le ministre ne fait-il pas le contraire et ne dit-il pas : Pour l'épargne obligatoire, nous vous accorderons 3 p. 100 et 2 p. 100 pour les prêts volontaires. Ce serait plus sensé.

L'hon. M. ILSLEY : Non.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Vous n'accordez pas de choix aux petites gens. Ils doivent fournir leurs épargnes et accepter 2 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY : L'unique raison pour laquelle nous ne prenons pas l'argent des gens à revenu élevé à un intérêt de 2 p. 100, c'est que nous prélevons l'argent et le gardons.

M. JOHNSTON (Bow-River) : Vous n'accordez pas ainsi à propos de l'emprunt de la Victoire. Vous leur accordez un intérêt de 3 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY : Aux contribuables à revenu minime nous rembourserons après la guerre jusqu'à la moitié de ce que nous prélevons sur leur salaire, mais nous ne rendons aux gens à revenu considérable qu'un très